



## Différent familial entre frères et soeurs après un décès

Par **jnp59**, le **16/07/2008** à **08:50**

BonjourrrrrJe me permets de vous poser ce cas d'une mésentente entre frères et soeurs après le décès de l'un des parents.rnrEn ma qualité de gendre et d'époux, je ne puis me m'introduire dans le domaine de la succession des biens et avoirs du défunt concernant mon épouse. Néanmoins, du point de vue juridique, je souhaiterais être informé des conséquences d'un problème de mésentente entre frères et soeurs, précisément mon épouse et l'une de ses soeurs; sachant que cette dernière bénéficie du pouvoir de curateur, concernant la gestion des biens et des avoirs, laissés par la défunte à son mari survivant. Sachant, par ailleurs que ce dernier, âgé de 87ans était, dans le cadre de son activité professionnelle agriculteur; et que la famille se compose de huit enfants (trois garçons et cinq filles) tous majeurs et mariés et bénéficiant de toutes leurs facultés mentales et physiques. Le problème de partage successoral de terres et de biens et revenus à caractère pécuniers et financiers se pose donc ici.rnAu cours de ces précédentes journées, mon épouse et sa soeur cadette et considérée comme curatrice se sont "disputées". Cette personne a fait part au notaire de ce problème de mésentente. Menaçant mon épouse qu'elle en subirait des conséquences et qu'elle serait sujette à "avoir des surprises".rnDe quoi est-elle en mesure de subir, du point de vue juridique et de la succession?rnrMerci d'avance pour votre réponse.rnrCordialement